

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2025/24

QUESTION N°17

OBJET: FINANCES / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) AU TITRE DE L'ANNEE 2025

L'an deux mille vingt-cinq Le vingt-six A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - al authority no sinus
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Souleymane SANOGO
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

<u>ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ</u> :

Christophe CONNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 29

N°D2025_24 - FINANCES / Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) au titre de l'exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que la Commune souhaite apporter son soutien financier au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) au titre de l'exercice 2025,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité.

- ✓ ATTRIBUER une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de 49 000 € pour l'exercice 2025
- ✓ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 2025, chapitre 65 – nature 657363.

Transmis en Préfecture le : 0/104/625

Publié(e) le : 01/04/225

Exécutoire le : 0/104/2625

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME PIERRELAYE, LE 26 MARS 2025

LE MAIRE

MICHEL VALLADE

